

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 363

présenté par
Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le prévisionnel de sa trajectoire d'embauche, de »

les mots :

« sa trajectoire d'embauche prévue et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel